

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCES CROISÉES

GDANSK: Arts visuels (art public, art urbain)

Période de résidence : mi-septembre – fin octobre 2025

Depuis 2005, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg proposent en lien avec plusieurs de leurs villes partenaires étrangères le dispositif des « Résidences croisées » qui vise à favoriser la mobilité et les échanges entre artistes européens. Cette résidence à Gdansk, d'une durée de 6 semaines consécutives, a pour but de permettre à l'artiste de réaliser un projet de recherche et de création.

LE PARTENAIRE À GDANSK : LE CENTRE D'ART LAZNIA

Une des premières institutions culturelles établie en Pologne après les transformations de 1989, le centre est fondé à l'initiative d'artistes indépendants opposés aux modèles traditionnels de l'art. L'objectif de LAZNIA est de montrer les évolutions de l'art contemporain et d'en faciliter les accès auprès du public. Le centre organise des expositions, des conférences et des projections vidéo.

www.laznia.pl

CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT·E

- Résider/travailler ou avoir résidé/travaillé/étudié durant les trois dernières années à Strasbourg ou dans l'une des communes de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- être engagé·e dans une démarche professionnelle : l'artiste devra fournir une facture conforme avec son numéro de SIRET et son numéro d'inscription MDA ou AGESEA (étudiant·es exclu·es);
- bien parler anglais et/ou allemand;
- s'engager à séjourner pendant six semaines consécutives dans la ville d'accueil;
- s'engager à se libérer de ses obligations professionnelles pendant la durée du séjour.

L'ARTISTE LAURÉAT·E BÉNÉFICIERA

- d'une allocation forfaitaire mensuelle de résidence d'un montant de 1500 euros TTC dont sera déduit si besoin le précompte des cotisations sociales, versées par la Ville de Strasbourg
- d'un logement
- d'un atelier ou d'un accès à un lieu de travail

MODALITÉS DE CANDIDATURE

- une lettre de motivation (en français **et** en anglais) ;
- une note d'intention sur le projet artistique envisagé (en français **et** en anglais) ;
- un texte de présentation générale du travail de l'artiste (en français **et** en anglais) ;
- un curriculum vitae (en français **et** en anglais) ;
- un portfolio (en français **et** en anglais) ;
- un RIB complet.

Les dossiers de candidatures sont à adresser **uniquement par courriel pour le 13 avril 2025 au plus tard** aux deux adresses électroniques suivantes:

Direction de la Culture – Département des Arts visuels, Illustration, Livre
Contact : DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu

Direction des Relations Européennes, internationales et transfrontalières
Contact : DirectionRelationsEuropeennesEtInternationales@strasbourg.eu

Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

Résidence à Gdansk – fiche pratique

HEBERGEMENT

Les artistes sont hébergé-es dans l'un des deux bâtiments du **Centre Laznia** :

Laznia 1

Centrum Sztuki Współczesnej
ul. Jaskółcza 1
80-767 Gdańsk
Tél: 0048-58/ 3054050

Itinéraire depuis la gare centrale

Durée du trajet : 18 mn (Bus: 111, 120 et Tram: 9, 3)

Laznia 2

Centrum Edukacji Artystycznej
Ul. Strajku Dokerow 5
80-544 Gdansk, Nowy Port
Tél: 0048-58/ 5000234
office@laznia.pl / www.laznia.pl



Itinéraire depuis la gare centrale

Durée du trajet : 7 kilomètres (Bus : 158 et tram : 10, 7, 1, 5)

ATELIER

Les deux centres ne disposent pas d'un atelier à proprement parler, mais les studios sont bien équipés et en capacité d'accueillir un espace de travail.



Cuisine commune

L'activité du centre porte sur l'art cinématographique